

## COMPAGNIE GENEVOISE DES COLONIES SUISSES DE SÉTIF

Société, 1853.

RAPPORT À L'EMPEREUR SUR LA SITUATION DE L'ALGÉRIE EN 1853  
par Vaillant, maréchal de France, ministre secrétaire d'État à la guerre  
(*Le Journal des débats*, 23 mai 1854)

### COMPAGNIE GENEVOISE POUR LA COLONISATION DES ENVIRONS DE SÉTIF

Une tentative importante pour le peuplement et la mise en culture du pays a été faite en Algérie pendant l'année 1853 ; je veux parler de la Compagnie qui s'est fondée sous le patronage de plusieurs des hommes les plus considérables de la Suisse pour la colonisation des environs de Sétif par des émigrans suisses.

Permettez-moi de m'arrêter quelques instans sur cette entreprise, qui me paraît destinée à trouver des imitateurs.

Jusqu'au décret du 26 avril 1853, qui a fait concession à la Compagnie genevoise de 20.000 hectares dans les environs de Sétif, l'État avait été, pour ainsi dire, le seul entrepreneur de colonisation en Algérie. La connaissance imparfaite du pays, le défaut de sécurité, qui, dans les premières années, devait éloigner les capitaux privés, tout contribuait à effacer et à absorber l'initiative individuelle à qui la France est redevable de tant de grandes entreprises.

Le moment est arrivé où cette situation anormale doit cesser.

Aux termes des conventions intervenues entre l'État et la Compagnie genevoise, les 20.000 hectares affectés à la colonisation de Sétif sont divisés en dix sections de 2.000 hectares chacune. Sur chaque section, la Compagnie s'engage à faire construire un village de cinquante maisons, sans pouvoir bénéficier sur le prix de la maison, qui ne peut s'élever au-dessus de 2.000 fr.

L'État abandonne à la Compagnie le choix des colons ; mais, avant de les diriger sur les villages dont les travaux d'utilité sont seuls à la charge de mon département. elle doit avoir reçu au moins la moitié du prix de leur maison, et, entre autres, un dépôt de 2.000 fr. qui est versé entre les mains de l'État pour être ensuite rendu aux colons au fur et à mesure de leurs besoins.

De cette manière, chaque famille trouve en arrivant une maison construite ; elle peut immédiatement se mettre au travail, et le dépôt de 2.000 fr. qu'elle a effectué assure son existence jusqu'à la récolte suivante.

Deux ans avaient été accordés à la Compagnie genevoise pour commencer les travaux des dix villages qui doivent être achevés en dix années, et cependant huit mois s'étaient à peine écoulés depuis la signature du décret de concession par Votre Majesté, qu'un premier village était non seulement construit, mais encore entièrement peuplé ; un second village était en voie d'exécution, et sous l'influence de renseignemens fournis par les premiers colons arrivés, les demandes adressées la Compagnie par des familles réunissant toutes les conditions voulues devenaient tellement nombreuses qu'elle se voyait dans l'obligation d'en rejeter un grand nombre.

Le succès qui a couronné cette entreprise paraît avoir déterminé plusieurs Compagnies, tant françaises qu'étrangères, à suivre l'exemple de la Compagnie genevoise. Combien ne serait-il pas à souhaiter, cette première expérience faite, que les conseils généraux reprissent un projet sur lequel mon département, de concert avec celui de l'intérieur, avait appelé leur attention, à savoir la création de villages départementaux peuplés par des habitants d'un même département, et portant le nom de ce département

La réalisation d'un semblable projet, exécuté avec ensemble, serait digne de la France et aurait des résultats aussi profitables pour la métropole que pour l'Algérie.

---

#### COMPAGNIE GENEVOISE DES COLONIES SUISSES DE SÉTIF

(*Le Journal des débats*, 17 et 24 juin 1854)

Le conseil d'administration faisant en ce moment construire quatre nouveaux villages qui seront terminés à la fin de l'été, a décidé d'émettre une 3<sup>e</sup> série de six cents actions de 500 fr.

Chaque souscripteur reçoit contre le versement intégral : 1<sup>o</sup> une action financière de 500 fr. portant intérêt à 5 pour % l'an et remboursable par tirage au sort en 625 fr. ; 2<sup>o</sup> une action de jouissance donnant chaque année droit à un prorata des produits sous forme de dividende.

Les actions financières de la présente émission seront exceptionnellement munies de leur coupon semestriel d'intérêts échéant au 1<sup>er</sup> septembre prochain, ce qui procurera aux souscripteurs une bonification de plus de quatre mois d'intérêts.

La Compagnie ayant, par le fait de l'établissement du premier village, acquis une ferme de 800 hectares, une partie de ce terrain a été mise cette année en exploitation et permettra de distribuer, dans le premier trimestre de 1855, un dividende aux actions de jouissance.

La souscription est ouverte :

À Genève, chez MM. Lombard Odier et Cie ;

À Paris, chez MM. G. des Arts, Mussard et Cie, rue de Provence, 34 ;

À Marseille, chez MM. Pascal Mis et Cie.

Elle sera close le 5 juillet prochain, et il sera tenu compte alors, s'il y a lieu, du droit réservé par les statuts aux porteurs d'actions déjà émises.

Genève, le 5 juin 1854.

Par ordre du conseil

Le secrétaire général, E. GAMBINI.

---

#### LETTRES D'ALGÉRIE

(*Le Temps*, 6 février 1873)

Messaoud, près Sétif,

À Messaoud, et dans les environs, je vois fonctionner concurremment trois systèmes de colonisation : la colonisation officielle et un peu artificielle, dont je vous ai parlé à propos de la smala d'Aïn-Abessa ; la colonisation par de grandes colonies financières (ce mode de colonisation est représenté ici par le Compagnie genevoise, ailleurs par la Société [générale] algérienne\*) ; enfin la colonisation libre, entreprise par des propriétaires, qui créent des fermes et font de la grande ou de la moyenne culture.

La Compagnie genevoise a obtenu par décret, en 1853, la concession, autour de Sétif, de 20.000 hectares de terre domaniale, aux conditions suivantes : elle s'engageait

à créer en dix années dix villages peuplés de colons suisses, sur un territoire de 12.000 hectares. A chaque village créé, l'État ferait concession définitive à la Compagnie de 800 hectares. Elle devait donc bénéficier en tout de 8.000 hectares sur 20.000 et elle pouvait à son gré utiliser ces 8.000 hectares en les exploitant elle-même ou en les vendant. Il était certain que si les villages suisses prospéraient, il se présenterait nombre d'acquéreurs désireux de créer des fermes, près de villages qui donneraient la sécurité au pays et fourniraient des bras aux fermiers.

L'opération paraissait bonne : cependant, elle a peu réussi jusqu'à présent. Voici l'explication qu'on me donne. Au début, la Compagnie était pleine d'ardeur. Au lieu de fonder les villages un à un, elle a voulu, pour gagner plus vite ses 8.000 hectares, en créer beaucoup à la fois. Il est résulté de cette précipitation qu'elle n'a pu trier avec soin le personnel de colons qu'elle amenait en Afrique ; de plus, elle opérait en grand dès les premiers jours, et avant d'avoir acquis de l'expérience. Son personnel de colons n'a pas été assez bon, et elle a fait des écoles coûteuses. Maintenant il lui reste, dans ses villages, peu de colons européens ; on n'en compte pas 400. En grande partie, ses terres sont louées aux Arabes, ses villages sont habités par des Arabes; les colonies suisses n'existent guère que de nom.

Avant d'arriver de Constantine à Sétif, on aperçoit de la route, sur la gauche, un des villages de la Compagnie. Une grande enceinte rectangulaire entoure plusieurs lignes parallèles de construction à l'usage d'habitation et d'étable. C'est le type du village clos de murs et fortifié.

J'ai visité, à l'ouest de Sétif, trois villages de la Compagnie, qui forment une seule commune, appelée Bouhira. Le premier est Aïn-Arnat. C'est là que se trouvent le temple protestant et l'école communale. Le temple avait été construit dans l'attente d'une forte population, qui, malheureusement, n'existe pas. L'école reçoit peu d'enfants des deux autres sections de la commune; elles sont trop éloignées d'Aïn-Arnat, et à Messaoud même, le maire de Bouhira, M. Mangiavacchi, a créé une école à ses frais. Aïn-Arnat est peu considérable. On n'y voit, avec le temple, l'école, la maison du pasteur et celle de l'instituteur, qu'un fort petit nombre d'habitations.

Messaoud avait été construit en village, avec de petites maisons de colons et de petites propriétés. Les petits colons peu à peu ont disparu, et il n'y a plus à Messaoud qu'une grande exploitation, celle de M. Mangiavacchi, et une ferme de la Compagnie genevoise. Les anciennes maisons de colons servent d'habitation aux Arabes employés aux travaux de culture. Le domaine de M. Mangiavacchi a une étendue de 6 ou 700 hectares, que le propriétaire exploite lui-même avec une intelligence qui fait défaut chez les trois quarts des agriculteurs de France. Ce n'est pas là, d'ailleurs, un fait exceptionnel ; j'ai constaté; dans toute l'Algérie, que la moyenne de l'agriculture coloniale est de beaucoup supérieure à la moyenne de l'agriculture française. A quoi cela tient-il ? Serait-ce qu'il y a plus d'intelligence et d'énergie chez les Français émigrants que chez les Français casaniers ? Cela peut-être, car je vois partout le développement intellectuel beaucoup plus grand dans les villages algériens que dans les villages français.

Les hommes ont vu davantage, ils ont comparé, ils se sont trouvés dans des situations plus difficiles et très imprévues. Ceux qui résistent à ce sentiment sont plus fortement trempés qu'on ne l'est en France ; chez eux, il y a toujours de la ressource. Voilà pour les paysans. Quant aux propriétaires-cultivateurs, la cherté de la main-d'œuvre européenne et le peu d'intelligence de la main-d'œuvre indigène les ont obligés à avoir recours aux machines. Aussi, dans une grande exploitation comme celle que je viens de visiter, on rencontre un luxe de machines perfectionnées qui est fort rare en France. Je vois à Messaoud fonctionner dans le même champ une charrue anglaise à quatre socs et une charrue française à cinq socs qui se font en quelque sorte concurrence. Plus loin, ce sont des brabantons ; dans une autre saison, j'aurais vu opérer la moissonneuse. Quant aux batteuses mécaniques, il faut y renoncer jusqu'à ce

qu'on les ait modifiées de manière à les rendre propres au battage du blé dur, car en Europe, on les construit pour les blés tendres.

Les labours se font, dans cette ferme, avec des charrues fixes qui se passent de laboureurs, et auxquelles des conducteurs suffisent. On met deux hommes à ces grandes charrues à quatre ou cinq socs ; en général, c'est un Européen et un indigène, car il n'est pas bon, pour un travail qui demande de la régularité, de laisser l'indigène tout seul ; il a trop de laisser-aller et il ne travaille que par à-coups. Dirigés par un Européen, ces domestiques arabes font un bon service. En guise de salaire, le propriétaire leur abandonne le dixième de la récolte, et il leur fournit une maison. Dans ces bonnes terres de Messaoud, et avec une culture intelligente, c'est un salaire rémunérateur. L'Arabe qui le reçoit est plus heureux que dans sa tribu ; il échappe au joug du caïd et du bureau arabe ; c'est, de fait, un affranchissement. Ce salaire est gagné seulement par les hommes. Les femmes préparent la nourriture de la famille, soignent les enfants, et, à leurs moments perdus, elles tissent des burnous avec cet instrument portatif et élémentaire qui remplace dans les tribus le métier du tisserand.

\*  
\* \*

J'avais vu, à Messaoud, la grande culture, en pays français et à un kilomètre de la route nationale de Constantine à Alger. J'ai voulu voir la culture moyenne, à ses débuts et en pays arabe. A trois ou quatre lieues au nord de Messaoud, il y a un vallon appelé la M'terga, que vous trouverez marqué sur la carte sous le nom de Bordj Bouchenach. On y arrive par un chemin arabe, ce qui veut dire qu'on a le choix entre tous les moyens de transport, les voitures exceptées.

La M'terga est la propriété d'un jeune homme, ancien officier de la mobile. Envoyé, avec son bataillon, en Algérie pendant la guerre, il a, comme tant d'autres, pris goût à ce pays d'un attrait si vifs et il y est revenu après la guerre, cherchant une propriété à acquérir. Il a choisi la M'terga, concédée naguère au caïd Bouchenach, lequel, après y avoir construit un bordj, a vendu la propriété à un Européen, qui a exhaussé le bordj d'un étage et ensuite revendu à M. Roure, mon jeune officier de mobile,

Le domaine n'est pas très grand : soixante-dix hectares, je crois ; mais la terre à labour est profonde, le pâturage est irrigable et, en janvier, il est encore couvert de bonne herbe. Le bordj s'élève sur un des versants de la vallée. C'est un rectangle fermé par un mur de clôture et par les murs de la maison et des étables. La porte est solide, les bastions sont garnis de meurtrières, il y a un puits dans la cour, et la position n'est dominée d'aucun côté. Avec des munitions, avec le blé qui est dans les greniers et le bétail que renferme l'étable, le bordj de la M'terga pourrait donc soutenir un siège.

A cent pas au-dessous du bordj coule un ruisseau qui ne tarit pas, et sur la rive duquel on a pu créer un potager-verger. Sur l'autre versant, on trouve deux sources, dont l'une fort abondante. Elles servent à l'irrigation du grand et beau pâturage qui occupe le fond de cette vallée à faibles pentes.

L'intention de M. Roure est d'exploiter sous peu, et à la française, tout son domaine. Mais il n'en est qu'à sa première année, et comme il est sage, il ne veut opérer que progressivement. En conséquence, il n'a fait labourer cette année à la charrue fixe que les champs qui entourent son bordj ; le reste est abandonné par lui à des khammès arabes qui cultivent au cinquième. Le jour où il m'a conduit chez lui, ses labours étaient terminés de la veille. Ils sont bons, ils ont été faits dans d'excellentes conditions, et promettent une bonne récolte. En outre, le propriétaire s'est réservé le pâturage. La première herbe se mange sur pied, puis on fauche le foin, et ensuite le regain. Les foins, dont la qualité est connue à Sétif, s'y vendent très bien ; mais il faut les porter à la ville à dos de mulet, faute de chemin carrossable.

Quoique les terres à blé de la M'terga soient excellentes, le mode d'exploitation le plus fructueux, à mon avis, serait l'élève et l'engrais du bétail. Au lieu de transporter à dos de mulet du foin et du blé à Sétif, on produirait des bœufs, des moutons et des porcs, qui s'en vont de leur pied au marché. Mais pour cela, il faut beaucoup de bétail, dont l'achat coûterait cher. Le propriétaire de la M'terga préfère créer ses troupeaux sur place. Il y parviendra très vite quant aux porcs et aux moutons, qui se multiplient rapidement.

L'espèce bovine demandera plus de temps pour se développer. Mais on arrivera en peu d'années à transformer en herbage toute la terre irrigable, à ne faire du blé que pour la consommation de la ferme ou pour les pailles de litière ; le produit principal de la M'terga sera alors le bétail, qui trouve toujours acheteur, et dont le prix, si élevé déjà, tend à monter constamment. La vaine pâture sur des terres arabes, qu'on pourra louer, permettra plus tard d'augmenter encore les troupeaux.

C'est là certainement de bonne colonisation et de la culture intelligente. Dans les grandes plaines de Sétif, dans ces terres à blé qui rappellent la Beauce, la grande culture avec un outillage perfectionné, comme chez M. Mangiavacchi ; sur le versant de la montagne et dans ces petites vallées où l'eau et l'herbe sont abondantes, la culture moyenne, ayant pour but principal la production du bétail ; voilà comment, en Algérie, on fait sa fortune et la fortune du pays.

L'exemple est bon et chacun peut le suivre. Tout Français disposant d'un capital suffisant, connaissant l'agriculture et aimant la terre, peut aller s'installer en Algérie. Il y trouvera à son choix à acheter soit une ferme déjà construite et exploitée, soit un vaste terrain sur lequel il pourra construire une ferme. S'il se place à proximité d'un village, il trouvera de la main-d'œuvre européenne ; s'il s'installe en pays arabe, la main-d'œuvre indigène ne lui manquera pas, et il n'aura un besoin absolu de travailleurs français que pour diriger ses ouvriers kabyles ou arabes. L'espace ne lui sera pas mesuré, comme en France, où, souvent, à la campagne, on se coudoie presque comme dans les villes. Il aura de belles chasses, et si, parfois, la solitude lui pèse, il trouvera toujours à voisiner ; avec un cheval arabe, les distances ne comptent pas. Mais tout cela est ignoré en France. On ne sait pas qu'en Algérie, avec une fortune médiocre, il est facile de vivre grandement, au large et dans la liberté naturelle, et qu'après quinze ou vingt ans de la noble existence du propriétaire-cultivateur, on serait à peu près certain de laisser à ses enfants une fortune décuplée.

---

ASSEMBLÉE NATIONALE  
Séance du lundi 30 juin  
PRÉSIDENCE DE M. BUFFET  
LA. PROPRIÉTÉ EN ALGÉRIE  
(*Le Temps*, 2 juillet 1873)

.....  
M. Clapier. — La question algérienne est la plus grande affaire de la France.  
(Interruptions.)

.....  
La Compagnie [genevoise] de Sétif n'a établi sur ses domaines que 463 habitants européens.

---

SOCIÉTÉ FRANCO-AFRICAINE

(La Cote de la Bourse et de la banque, 5 juillet 1889)  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Enfida.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Enfida.pdf)

L'assemblée générale de la Société franco-africaine a eu lieu sous la présidence de M. Albert Rey, président du conseil, assisté de M. le comte Sautter de Beauregard, vice-président, président de la Compagnie genevoise des colonies suisses.

.....

---

Gilbert Meynier, L'Algérie révélée : la guerre de 1914-1918  
et le premier quart du XX<sup>e</sup> siècle, Genève Librairie Droz, 1981

[126] Tout concourt à la concentration foncière. Les grandes sociétés de colonisation constituées au Second Empire n'ont abouti pratiquement à aucune installation de petits colons. La Compagnie genevoise de Sétif, qui s'était engagée à créer et peupler dix villages de 50 feux chacun, n'en a créé que sept dont deux sont à peu près vides de colons : en 1903, 19 Français y résident, les cinq autres villages abritant au total 233 Français. Sur son domaine (14.744 ha), la compagnie loue les deux tiers des terres à des Algériens ; elle n'est plus qu'une caisse de recouvrement qui rapatrie ses bénéficiaires dans les banques suisses.

---

(Écho d'Alger, 26 avril 1912)

Déjà, le comité d'organisation du Concours de motoculture s'est réuni, sous la présidence de M. Émile Chollet, directeur de la Compagnie genevoise, pour arrêter les grandes lignes du programme du Concours de motoculture.

---

L'Institut agricole d'Algérie  
Un voyage d'études dans le département de Constantine  
(Le Sémaphore algérien, 3 août 1921)

[...] On rejoint Sétif en se donnant rendez-vous pour visiter le lendemain matin les docks du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie\* et de la Compagnie genevoise.

M. Cosset, directeur de la succursale du Crédit foncier, présenté par M. [Émile] Chollet [dir. de la Compagnie genevoise], fit à la caravane le plus aimable accueil, la guidant d'abord dans les dédales du nouvel immeuble en construction de son établissement et permettant à chacun d'en admirer le dispositif et la remarquable structure interne en béton armé, puis de là, dans d'imposants docks munis de tous les appareils modernes de manipulation de céréales.

On se dirigea alors au siège de la Compagnie genevoise dont les docks diffèrent des précédents par l'absence de silos, inutiles ici. On admire la façon pratique dont ont été faits les aménagements intérieurs, tant pour les manipulations des

.....

[fin manquante]

---

SOUVENIRS ALGÉRIENS  
Origine de la colonisation agricole helvétique dans la région de Sétif

par Gaston MARGUET  
(*Le Sémaphore algérien*, 17 mai 1922)

Par décret impérial, en date du 26 avril 1853, il avait été concédé à la « Compagnie genevoise » dite des « colonies suisses de Sétif », 10.000. hectares de terre à charge par cette société de construire dix villages dans un délai de dix ans.

Ces villages devaient être bâtis dans un district à l'ouest de Sétif, et s'appeler Aïn Arnat, Bouhirat (aujourd'hui Coligny), Messaoud, El-Ouricia, Mahouan, El-Hassi, Aïn-Trick, Aïn-Malah, El-Bez et El-Ouria.

Le premier village à peupler était Aïn-Araat, à 9 kilomètres de Sétif, sur une petite colline à côté d'un cours d'eau, à proximité d'importantes ruines romaines. Il était doté d'un territoire de prairies naturelles appelé vallon de Chaïb, et chaque colon devait recevoir 20 hectares de terre et l'avance d'un cheptel vivant.

C'est le 20 octobre 1853 que les futurs habitants d'Aïn-Arnat s'embarquèrent à Marseille, Ils étaient partis de Suisse quelques jours avant.

Voici ce qu'écrivait de ce départ, à la date du 19 octobre 1853, le *Journal de Genève* :

« Dans les journées du 15 au 17 octobre a eu lieu le départ des émigrants qui doivent former le noyau des nouvelles colonies suisses de l'Algérie, Ils étaient au nombre de 90, y compris les femmes et les enfants. La plupart venaient du canton de Vaud, neuf appartenaient à celui de Genève, six à celui d'Argovie, Ils seront suivis, dans une quinzaine de jours, d'un nouveau contingent d'une quarantaine de personnes. Le dimanche, dans une touchante réunion, un pasteur avait appelé les bénédictions de Dieu sur les émigrants et, joignant les fraternelles exhortations à la prière, il les avait vivement pressés de chercher le courage, l'énergie, la persévérance, dont ils auront besoin, dans leur confiance en Dieu et dans leur foi chrétienne. Il leur avait aussi rappelé qu'au milieu des populations d'origines et de religion différentes dont ils vont être entourés, ils auront l'honneur du nom suisse à soutenir, et qu'ils n'y pourront mieux parvenir qu'en accomplissant fidèlement leurs devoirs religieux et moraux. Il les avait enfin engagés à se souvenir des grandes facilités que s'était empressé de leur fournir le gouvernement sous la protection duquel ils vont vivre désormais. La réunion à laquelle assistaient non seulement les colons, mais encore leurs parents, leurs amis et plusieurs représentants de la compagnie de Sétif, était nombreuse, et quoiqu'elle se tint dans un local peu favorable à la solennité d'un culte religieux, elle empruntait un puissant intérêt à la nature des circonstances au milieu desquelles elle se tenait. On a été généralement frappé de la bonne tenue des émigrants, bien différente de l'air souffreteux et misérable des Valaisains qui avaient passé par Genève il y a deux ou trois ans, se rendant aussi en Algérie. C'est d'un bon augure pour l'avenir de la nouvelle colonie. »

Deux jours après, la caravane d'émigrants suisses était débarquée à Stora, où on l'abritait dans de pauvres baraquements de planches. De là, elle était transportée à Constantine, puis à Sétif, où les familles françaises de la ville accueillaient fraternellement et hébergeaient de leur mieux tous ces nouveaux arrivants.

Et ce n'était pas une mince affaire que de pratiquer ainsi l'hospitalité. La plupart des familles suisses comptaient de 5 à 7 enfants et quelques-unes en avaient de 10 à 12.

Ce furent les artilleurs qui, sur leurs prolonges, furent chargés de véhiculer tout ce monde et les innombrables colis apportés de Suisse. Ce fut une fête pour ces soldats de France de s'occuper de cette besogne d'un genre nouveau, coupant la monotonie des accablantes journées de la vie de garnison, en cette Afrique si peu civilisée alors.

Les braves artilleurs se multiplièrent pour adoucir aux enfants de l'Helvétie les petits ennuis de la route africaine, se montrant obligeants, bienveillants pour tous, et trouvant mille prétextes ingénieux pour amuser toute la marmaille des émigrants; lui prodiguant des caresses de grands frères et des friandises du pays : raisins, figues, grenades, avec

une bonté dont les enfants de cette époque, des vieillards de maintenant, qui en ont été l'objet et qui en ont gardé le souvenir, ne parlent jamais sans une émotion attendrie.

L'année qui suivit l'installation des colonies suisses de la banlieue de Sétif, leur réserva une cruelle épreuve : le choléra.

Les uns moururent, d'autres s'enfuirent.

Parmi ceux qui sont restés attachés à cette terre qu'ils ont fécondée, nous retrouvons les familles Aubertey, Boilot, Burnans, Bauvais, Bérrou, Beyla, Chollet, Desmouts, Ducros, Digre, Damen, Dussais, Gobet, Huller, Malherbe, Maillor, Mauton, Motta, Mestre, Rodes, Viande, Villiani [*sic*], etc., dont quelques-unes ont su se créer des situations éminentes dans le monde agricole des Hauts Plateaux, car il est à remarquer que c'est dans les descendants de la colonie suisse que l'on trouve les agriculteurs les plus avisés de la région de Sétif.

Cette région n'est, du reste, pas la seule où les Suisses aient essaimé. Dans la vallée de Bougie, les centres d'Oued-Amizou et d'El-Kseur comptent de notables familles originaires de la Suisse française, tels les Borel, les Tavel, les Bornans, les Vasserot, les Nerdenet, qui comptent parmi les meilleurs colonisateurs de la région et parmi les meilleurs auxiliaires de la civilisation française.

#### COMPAGNIE GENEVOISE DES COLONIES SUISSES DE SÉTIF

S.A. suisse au capital de 5 MF.

Siège social : Genève, 5, rue Petitot

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 717-719)*

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

SAUTTER (Edgar), pdt ;  
MARIGNAC (Adolphe de), v.-pdt ;  
AUDÉOUD (Francis), adm. délégué ;  
BORDIER (Édouard) ;  
DOMINICÉ (Frédéric) ;  
FERMAUD (Gustave) ;  
LOMBARD (Jean) ;  
DECRUE (David), secr.

#### COMMISSAIRES AUX COMPTES

CHEVALLIER (A.)  
GUÉRY (A.)

Objet. — L'expl. de domaines, d'une superficie totale de 14.918 hectares, situés aux environs de Sétif.

Capital social. — 5 MF représenté par :

1° 12.000 parts de propriété ;

2° Des actions remboursables, le remboursement devant être accompli fin 1932..

Parts bénéficiaires. — 1.200, formées en société civile.

Répartition des bénéf. et amortissement — 118.451 fr., annuité p. intérêts et amortissement aux act. remboursables ; le surplus : 85 % aux parts, 15 % aux administrateurs et au personnel.

#### RÉSULTATS DES DERNIERS EXERCICES (en fr.)

voir plus bas

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1921 (en fr.)

ACTIF	
Immeubles ruraux	5.000.000
Immeubles urbains	2
Caisses et banquiers	741.208
Mobilier	4
Matériel d'exploitation	2
Écurie (chevaux et mulets)	1
Fermiers débiteurs	15.960
Métayers débiteurs	77.191
Débiteurs divers	44.636
	<u>6.588.642</u>
PASSIF	
Capital : act. remboursables	984.000
Capital : act. remboursées	4.016.000
Fonds de réserve	250.000
Coupons échus	11.393
Act. à rembourser	1.000
Solde du compte dividende	195
Fermages 1922	18.347
Annuité p. 1922 (plus le solde)	118.753
Créances (grains à livrer)	673.861
Provision p. différence de change	18.000
Créances divers	2.962
Pertes et profits	494.131
	<u>6.588.642</u>

COMPAGNIE GENEVOISE DES COLONIES SUISSES DE SÉTIF  
S.A. suisse au capital de 5 MF.  
Siège social : Genève, 5, rue Petitot  
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1924-1925, p. 653-655*)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SAUTTER (Edgar), à Genève ; pdt ;  
MARIGNAC (Adolphe de), à Genève, v.-pdt ;  
AUDÉOUD (Francis), à Genève, adm. délégué ;  
BORDIER (Édouard), à Genève ;  
DOMINICÉ (Frédéric), à Genève ;  
FERMAUD (Gustave), à Genève ;  
LOMBARD (Jean) ;  
MARIGNAC (Charles de), à Genève ;  
DECRUE (David), secr.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

CHEVALLIER (A.), à Genève ;  
GUÉRY (A.), à Genève.

RÉSULTATS DES DERNIERS EXERCICES (en fr.)

Ex.	Bénéf. nets déduc. faite de l'annuité	Par part
1912	762.618	54
1913	649.649	46
1914	479.668	34
1915	564.538	40
1916	437.995	31
1917	705.928	50
1918	1.411.738	100
1919	776.390	55
1920	846.827	60
1921	494.130	35
1922	352.870	25
1923	70.650	5

COMPAGNIE GENEVOISE DES COLONIES SUISSES DE SÉTIF  
S.A. suisse au capital de 5 MF.  
Siège social : Genève, 5, rue Petitot  
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 643-644*)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

AUDÉOUD, vice-pdt, en remplacement d'Adolphe de MARIGNAC, disparu.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ACHARD (A.), à Genève, en remplacement de GUÉRY.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1921 (en fr.)

Total 6.610.544 50

PROFITS ET PERTES 1925 (en fr.)

DÉBIT	
Frais généraux	77.925 05
Impositions	44.2012 85
Provision pour impôts	6.000 00
Provision p. droit de timbre fédéral	7.000 00
Annuité	118.451 57
Bénéfice net de 1925	494.202 91
	<u>747.792 38</u>
CRÉDIT	
Revenu	637.482 65
Intérêts	17.649 00
Revenu du vignoble	3.388 60
Bénéfice sur magasins	52.570 70
Réservé en 1924	22.681 58
Recettes diverses	180 70
Recouvrements sur mauvaises créances	1.375 30
Coupons périmés	2.005 00
Différence de change	10.458 85
	<u>747.792 38</u>

COMPAGNIE GENEVOISE DES COLONIES SUISSES DE SÉTIF  
(L'Africain, 16 juin 1931)

Le rapport du conseil d'administration de l'assemblée générale ordinaire qui a eu lieu le 27 février 1931, signale que l'exploitation des terres de la Compagnie pendant le dernier exercice a donné comme résultat 21.429 quintaux de blé contre 19.359 quintaux l'année précédente et 4.423 quintaux d'orge et d'avoine, contre 3.345 en 1929.

Ces résultats ont été obtenus malgré les gelées survenues tardivement au cours du printemps, suivies de sécheresse continue et d'une invasion de sauterelles qui a ravagé les récoltes qui s'annonçaient belles sur l'ensemble du territoire, néanmoins, la récolte s'est faite rapidement avec une main-d'œuvre suffisante, et la part de la Compagnie dans les métayages a été, pour le blé, sensiblement supérieure à celle de l'année précédente ; la qualité et le poids étant en forte amélioration.

Le rapport des commissaires aux comptes laisse apparaître que le compte de « Profits et pertes » fait ressortir un solde de 465.358 francs 98 qui permettra la répartition du dividende de 33 francs aux parts de propriété.

---

AEC 1951 :  
Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif, 5, rue Petitot, Genève. — 1853.  
— 5 millions de fr. suisses. — Exploitation de 14.664 hectares de domaines près de Sétif.

---